

L'association « LE LUMINAIRE », régie par la loi de juillet 1901, a été fondée en 1983 à LACHAU (26560) par Jacques CLARY qui l'a présidée pendant 6 ans, puis lui ont succédé Robert LAUGIER, Pierre BENCE et depuis 2019, Alex RIGAT. Son but est d'inciter à la culture et à la recherche historique locale.

L'association vit des cotisations de ses adhérents, de la vente de quelques publications, des dons destinés à la restauration de la Tour du Riabie, des subventions et des recettes des manifestations (concerts, conférences, expositions, etc.) qu'elle organise tout au long de l'année dans de Notre Dame de Calma ou en salle polyvalente de Lachau.



Membres du BUREAU :  
PRESIDENT : Alex RIGAT  
TRESORIER : Gérard MOULLET  
SECRETARIAT : Pierre MORARD et Denis CRABOL

Responsables d'ACTIVITES :

CONCERTS et CONFERENCES : Pierre BENCE et Laurence GANZAROLI

RESTAURATION de la TOUR du RIABLE : Henri AMIC, Denis CRABOL, Alex RIGAT

PUBLICATION du BULLETIN : Christine DANDURAN et Monique AMIC

LE FORMULAIRE D'ADHESION EST A NOUS RETOURNER PAR COURRIER  
ACCOMPAGNE DE VOTRE CHEQUE A :  
Le LUMINAIRE, 2 Chemin du Rousset  
26560 LACHAU

## FORMULAIRE D'ADHESION



-----Partie à retourner-----

J'adhère pour la première fois à l'Association *Le Luminaire*

ou

Je renouvelle mon adhésion pour l'année 2020

Nom.....Prénom(s):.....

Adresse :.....

Téléphone :.....Mail.....

Je règle par chèque bancaire établi à l'ordre de « Association Le Luminaire » :

**(faire une croix dans la case choisie)**

Membre adhérent : ..... 15 €

Membre bienfaiteur : .....20 €

Don supplémentaire .....€ (destination à préciser ci-dessous)

Tour du Riabie  Activités générales

**Déduction Fiscale** (*limitée à 20% du revenu imposable*) : LE LUMINAIRE étant reconnu d'intérêt général, les cotisations et les dons sont déductibles de l'impôt sur le revenu, jusqu'à concurrence de 66 %.